

# CODE DE TRANSPARENCE LA FRANÇAISE TRESORÉRIE ISR

Mise à jour au 30 avril 2024



**LA FRANÇAISE**  
investing together



## **TABLE DES MATIERES**

<b>1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION .....</b>	<b>4</b>
<b>3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTE.....</b>	<b>12</b>
<b>4. PROCESSUS DE GESTION .....</b>	<b>18</b>
<b>5. CONTROLES ESG.....</b>	<b>22</b>
<b>6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG.....</b>	<b>23</b>

## 1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique au fonds **La Française Trésorerie ISR** et son nourricier **CMNE Participation Monétaire**.

### Stratégie dominante et complémentaires

- Best in universe
- Exclusion (complémentaire)
- Thématiques ISR (dominante)
- Best effort
- Engagement (complémentaire)
- Intégration ESG

### Classe d'actifs principale

- Actions françaises
- Actions de pays de la zone euro
- Actions des pays de l'Union européenne
- Actions internationales
- Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- Obligations et autres titres de créances internationaux
- Monétaires
- Monétaires court terme
- Fonds à formule

### Encours au 30/04/2024

La Française Trésorerie ISR : 3 2573M€

CMNE Participation Monétaire : 77M€

### Labels

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien

### Liens vers les documents relatifs au fonds

La Française Trésorerie ISR : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/fr0000991390-la-francaise-tresorerie-isr-part-r/>

CMNE Participation Monétaire : <https://www.la-francaise.com/fr-fr/nos-solutions-pour-vous/nos-produits/product/Opcvm/990000084189-cmne-participation-monetaire/>

### Exclusions appliquées par le fonds

- Alcool
- Armement
- Charbon
- Energies fossiles non conventionnelles
- Pacte mondial
- Tabac
- Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)

## 2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

### 2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management** (La Française AM). Au sein du Groupe La Française (La Française), elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions.

#### La Française Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076

Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.

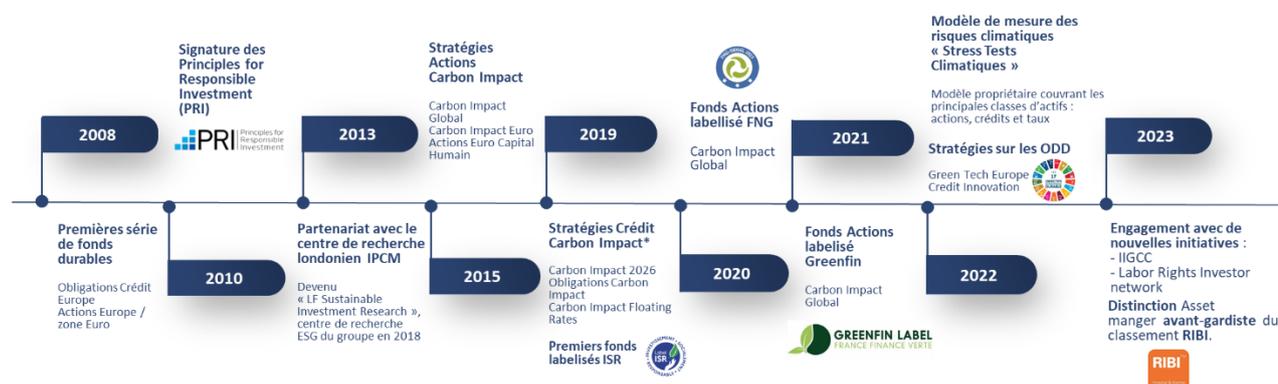
Site Internet : <https://www.la-francaise.com/>

### 2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)<sup>1</sup> du Groupe La Française et de celle de son groupe d'appartenance, le Crédit Mutuel<sup>2</sup>.

La stratégie RSE propre au Groupe La Française a été formalisée avec l'aide de ses parties prenantes en 2021 et est disponible sur son site internet<sup>3</sup>.

La démarche d'investisseur responsable de La Française, ainsi que le montre la fresque ci-dessous remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu évolué vers de plus en plus d'intégration des ressources et compétences et d'expansion du périmètre de l'investissement responsable à diverses classes d'actifs.



Note: \*Lancement du Fonds Carbon Impact 2026 en 2019, d'Obligations Carbon Impact en 2020 et de Carbon Impact Floating Rates en 2021.

<sup>1</sup> Charte Investissement Responsable du Groupe La Française : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.creditmutuel.com/partage/fr/CNCM/telechargements/presse-et-publications/publications/2024/2023-declaration-performance-extra-financiere-groupe-credit-mutuel.pdf>

<sup>3</sup> Politique RSE : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/user\\_upload/XX3570-Politique\\_RSE-nov\\_2021.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021.pdf)

En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principles for Responsible Investment (PRI)<sup>4</sup>.

L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Au fil des années l'Investissement Durable est devenu stratégique pour le Groupe au point qu'il représente aujourd'hui l'un des 5 axes de développement de son plan stratégique à moyen terme (2021 – 2026).

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet et en particulier dans le document récapitulatif sur la page [Investissement Durable](#)<sup>5</sup>.

### **2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique d'exclusion, sa politique de vote, sa politique d'engagement et grâce à un centre de recherche et d'expertise dédié à l'ESG.

- **Charte sur l'Investissement Responsable**

Depuis juillet 2018, le Groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable, document de référence des pratiques du Groupe en termes d'intégration des facteurs ESG dans son activité de gestion pour compte de tiers. Le document est revu régulièrement et sa dernière mise à jour date de 2020<sup>6</sup>.

Le Groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre Groupe est sensible.

---

<sup>4</sup> [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche\\_responsable/2023\\_-\\_PRI\\_Assessment\\_Report\\_-\\_La\\_Francaise\\_Group.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/2023_-_PRI_Assessment_Report_-_La_Francaise_Group.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable/documentation-reglementaire/>

<sup>6</sup> Charte sur l'investissement durable : <https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementDurableLaFrancaiseFR.pdf>

- **Politique d'exclusion**

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie d'investissement repose sur l'analyse des trajectoires des stratégies mises en place par ces structures. Nous estimons la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, une évaluation qui repose sur une démarche de progrès et non d'exclusion.

Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, nous ne pouvons plus faire l'économie de certaines exclusions et avons formalisé une politique d'exclusion<sup>7</sup>.

Au niveau groupe, sont exclues les armes controversées ainsi que le charbon avec un désengagement progressif mais total du charbon selon le séquençage suivant : sortie du charbon d'ici 2030 pour l'exposition aux entreprises de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays émergents.

Au niveau de La Française Asset Management, sont exclus les énergies fossiles non-conventionnelles et les entreprises du secteur du tabac.

La politique d'exclusion détaille les seuils et les périmètres d'application des exclusions reprises ci-dessus.

Enfin, certains fonds sont gérés avec des exclusions complémentaires (e.g. exclusions du nucléaire pour les fonds labélisés FNG, etc.).

- **Politique de vote**

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (*Institutional Shareholders Services*). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le Groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS<sup>8</sup> qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Les gérants de portefeuilles travaillent en étroite collaboration avec *La Française Sustainable Investment Research (LF SIR)*, centre de recherche et d'expertise sur les facteurs ESG et stratégiques du Groupe, lors de l'analyse des résolutions liées aux facteurs ESG, et en particulier les propositions de résolutions de vote émanant des actionnaires. Ils peuvent ainsi exprimer leur point de vue et éventuellement voter différemment de la recommandation portée par ISS.

Enfin, le Groupe La Française a adopté en 2017 une politique de vote spécifique<sup>9</sup> (*Custom Policy*), mise à jour chaque année, en accord avec ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Elle a été complétée fin 2023 et aborde 6 thèmes applicables sur la saison de vote 2024 :

- **Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP<sup>10</sup> (ex Carbon Disclosure Project) ou si le secteur est concerné au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors secteur Oil&Gas) qui ne s'engagent pas à mettre en place un objectif de réduction

---

<sup>7</sup> Politique d'exclusion : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/XX3630\\_-\\_Politique\\_d\\_exclusions-FR.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/XX3630_-_Politique_d_exclusions-FR.pdf)

<sup>8</sup> Sustainability Proxy Voting Guidelines, ISS : [www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf](http://www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf)

<sup>9</sup> Politique de vote spécifique, La Française AM : [Politique de vote pour la saison 2024.pdf \(la-francaise.com\)](https://www.la-francaise.com/fileadmin/XX3630_-_Politique_de_vote_pour_la_saison_2024.pdf)

<sup>10</sup> CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) questionne depuis plus de 10 ans les plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de carbone et leur stratégie pour les réduire

des émissions de CO2 « SBT - Science Based Target » ; vote contre les entreprises de 10 secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate »

- **La diversité (S)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes
- **L'indépendance du CA** : vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :
  - A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants
  - A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
  - A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
- **Le cumul des mandats (G)** : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection
- **L'assiduité** : vote contre la réélection des membres du Conseil d'Administration si le taux de présence aux Conseils d'Administration est inférieur à 75%
- **La rémunération (G)** : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si les rémunérations variables n'incluent pas d'indicateurs de performance en lien avec des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance

Enfin, nous sommes particulièrement attentifs aux résolutions externes (Shareholder resolutions), en particulier celles ayant un caractère environnemental -dont les 'Say on Climate'- ou social qui seront systématiquement revus en interne par nos analystes.

Au regard de la saison 2023, le Groupe renforce donc ses exigences pour 2024 notamment pour l'exercice des mandats de membre du CA avec une exigence d'assiduité et en matière de rémunération en exigeant que les éléments variables prennent en compte l'atteinte d'objectifs ESG. Nous étendons également la notion de secteurs carbo-intensifs en reprenant la liste de ces secteurs définis par Transition Pathway Initiative (TPI).

## • Engagement

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement pratiqué avec les émetteurs.

Le Groupe a publié une politique d'engagement<sup>11</sup> en 2019 qu'il revoit annuellement, et publie chaque année un rapport sur la mise en œuvre de sa politique d'engagement<sup>12</sup>.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint des initiatives *sur quatre thèmes essentiels* : le changement climatique (*Climate Action 100+*), le capital naturel (*Nature Action 100*), le capital humain (*Workforce Disclosure Initiative*) et enfin la gouvernance (*30% Club Investor Group*).

<sup>11</sup> Politique d'engagement : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche\\_responsable/Politique\\_d\\_engagement\\_FR.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/Politique_d_engagement_FR.pdf)

<sup>12</sup> Rapport d'engagement 2023 : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2024/Stewardship\\_Report\\_2023\\_final.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites/FR/2024/Stewardship_Report_2023_final.pdf)

- **Recherche et analyse ESG propriétaire : La Française Sustainable Investment Research**

La Française s'est doté dès 2013 de moyens internes dédiés à l'ESG en signant un partenariat stratégique avec un centre londonien de recherche en investissement durable et ESG « Inflection Point Capital Management » (création d'une joint-venture). En 2018 le groupe a poursuivi le développement de son expertise durable et a acquis la totalité du capital de « Inflection Point Capital Management », devenu depuis La Française Sustainable Investment Research (LF SIR).

En 2022, dans la continuité de ce processus d'intégration des équipes de recherche ESG, La Française a créé une antenne dédiée à la recherche ESG à Paris au sein de ses équipes de gestion et a intégré le traitement des données ESG au sein de sa Direction Ingénierie, Risques et Reporting, en complément de l'équipe d'analyse qualitative.

## **2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 29-VI & TCFD)**

Notre Charte Investissement Responsable pose le cadre de notre approche ESG et climatique. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs. Nous misons plutôt sur la combinaison d'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et d'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir ci-dessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le Groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone.

Le premier fonds actions orienté changement climatique du Groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Ce fonds vise à réduire substantiellement les émissions de CO<sub>2</sub> de ses investissements en sélectionnant des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteurs de solutions, en particulier technologiques. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Des fonds obligataires ont été lancés en 2019 et 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone mais avec des adaptations. En effet, les secteurs les plus émetteurs de carbone, en particulier les producteurs d'électricité, occupent une part plus importante du marché des obligations que celui des actions.

Pour les obligations des secteurs les plus émetteurs et notamment les producteurs d'électricité, nous privilégions la notion de trajectoire future de l'intensité carbone. En effet nous évaluons si ces trajectoires sont compatibles avec une faible élévation de la température moyenne de la Terre. Cette compatibilité est analysée en mettant en regard les trajectoires des entreprises avec les trajectoires de décarbonation sectorielles de l'agence internationale de l'énergie (*International Energy Agency* en anglais, ou IEA), une communauté scientifique et académique internationale indépendante.

Ce concept d'alignement de trajectoire et d'analyse de scénarios est privilégié pour sa nature prospective par rapport aux simples mesures d'empreinte et d'intensité carbone à un instant t, qui sont le reflet de performances passées.

Nous incluons également des *Green Bonds*<sup>13</sup> et des *Sustainability-Linked Bonds*<sup>14</sup> au sein des portefeuilles de nos fonds crédit car ils nous permettent de bien identifier les projets financés et de délimiter ainsi plus exactement l'impact qu'ils auront en termes de réduction d'émissions.

Un fonds de dette souveraine a été lancé en 2021. Enfin en 2022, deux fonds dont un actions et un obligataire ont été lancés avec approche basée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française<sup>15</sup>.

## **2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

Le Président du Conseil de Surveillance du groupe a été nommé référent ESG/RSE au sein du Conseil de Surveillance en 2021. Il porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Cette nomination, dans la plus haute instance de gouvernance du groupe, atteste de l'engagement et de l'ambition de La Française en matière d'investissement durable.

Au niveau de la direction du groupe, le Global Head of Sustainability du groupe, membre du comité exécutif du groupe et rattaché directement au Secrétaire Général du groupe, est chargé du déploiement de l'investissement responsable au sein de l'ensemble des pôles de gestion et des équipes de recherche et de la coordination de la stratégie RSE du groupe. Il préside le COMEX Investissement Durable mensuel qui d'une part définit la stratégie de développement de l'Investissement Durable, oriente le développement et la distribution, diffuse les nouveautés en matière de recherche, de réglementation, de produits-services, risques, reporting, communication, etc. et d'autre part valide la stratégie RSE du Groupe et s'assure de sa parfaite cohérence avec notre engagement d'Investisseur Durable. Ce COMEX permet l'information et l'implication la plus directe du Directoire et des fonctions impliquées.

Au sein des équipes de gestion de La Française AM, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR.

Les gérants travaillent au quotidien avec les analystes ESG, qui leur fournissent de la recherche, des analyses et des outils dédiés à l'investissement responsable (e.g. score ESG, mesures Carbon, mesures de température de portefeuille, etc.).

Du côté du suivi des risques, un référent RSE/ESG Conformité et Contrôle Interne couvre ce sujet de manière transversale pour toutes les classes d'actifs et les équipes de Contrôle des Risques suivent les risques de durabilité au même titre que les risques financiers. Un département de gestion des risques au niveau du groupe assure l'agrégation de tous les risques du groupe, y compris les risques de durabilité, à travers une approche qui comprend une cartographie de ces risques et leur notation, des KPI de suivi et des plans de réduction de ces risques.

Enfin, un comité d'investissement responsable est organisé tous les trimestres pour réunir des collaborateurs de chaque département afin de discuter des bonnes pratiques et de favoriser les synergies autour des derniers développements en matière d'investissement durable à tous les niveaux du groupe.

## **2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion**

La Française AM gère des stratégies durables sur l'ensemble des classes d'actifs qu'elle couvre : gestion crédit, gestion taux, gestion actions et gestion diversifiée.

Au sein des équipes de gestion, l'ensemble des gérants est impliqué dans la gestion d'une ou plusieurs stratégies ISR. Il n'y a pas de différenciation entre gérants ISR et non ISR. Les gérants travaillent en partenariat avec 6 analystes dédiés à la recherche ESG et thématique.

---

<sup>13</sup> Une obligation verte (ou « Green Bonds ») est émise par une entreprise afin de financer, ou refinancer, des projets à environnemental positif selon la taxonomie des « Green Bonds Principles ».

<sup>14</sup> Un Sustainability-Linked Bond est un emprunt obligataire dont les caractéristiques, notamment financières, peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs préalablement définis en matière ESG.

<sup>15</sup> Rapport Stratégie Responsable et Climatique de La Française : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche\\_responsable/XX3743 - Article 29-juillet 2024\\_VF.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3743_-_Article_29-juillet_2024_VF.pdf)

## 2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

### Initiatives généralistes

- SIFs - Social Investment Forum
- FIR : Commission Recherche et Commission Entreprise à mission & ISR
- PRI - Principles for Responsible Investment
- ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility
- ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility
- Commissions AFG
- EFAMA RI WG
- European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance
- Autres (précisez)

### Initiatives environnement/climat

- IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change
- CDP- Carbon Disclosure Project, carbone, eau et forêt ainsi que la « *Non Disclosure Campaign* »
- Montreal Carbon pledge
- Portfolio Decarbonization Coalition
- Green Bonds Principles
- Climate Bond Initiative
- Appel de Paris
- Autres : Climate Action 100+, SBTi, Net Zero Asset Manager Initiative, Finance for Biodiversity Foundation, IIRC

### Initiatives sociales

- Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh
- Access to Medicine Foundation
- Access to Nutrition Foundation
- Autres : Workforce Disclosure Initiative (WDI), Labor Rights Investor Network

### Initiatives gouvernance

- ICGN - International Corporate Governance Network
- Autres (précisez) : 30% Club Investor Group

## 2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 8 453 millions d'euros au 31/12/2023.

## 2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 29)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 78% de ses encours totaux sous gestion au 31/12/2023.

## 2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

- **Sur les actions**
  - La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
  - La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro, et son nourricier La Française Actions €CO2 Responsable ;
  - La Française Actions Euro Capital Humain, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro.
- **Sur les obligations**
  - La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations ;
  - La Française Carbon Impact 2026 ;
  - La Française Sub Debt ;
  - La Française Carbon Impact Global Government Bonds ;
  - La Française Rendement Global 2028 ;
  - La Française Carbon Impact Floating Rates ;
  - La Française Credit Innovation.
- **Sur le monétaire**
  - La Française Trésorerie ISR, et son nourricier CMNE Participation Monétaire.

### 3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTE

#### 3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'objectif global est d'obtenir des performances à court et moyen terme en offrant une solution d'investissement responsable au sein du marché des liquidités.

**Objectif financier** : L'objectif de gestion du fonds est de rechercher des opportunités de marché sur des maturités à court terme dans le but d'offrir une performance égale à l'€STR capitalisé, après déduction des frais de gestion, en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait être négatif.

**Objectif ESG** : Nous cherchons activement à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre processus d'investissement afin d'offrir une solution d'investissement durable à nos clients et de contribuer à un avenir plus juste et plus durable. Les critères E, S et G sont profondément ancrés dans notre processus d'investissement.

#### **Intégration ESG :**

Nous cherchons activement à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre processus d'investissement afin d'offrir une solution d'investissement durable à nos clients et de contribuer à un avenir plus juste et plus durable.

Les critères E, S et G sont profondément ancrés dans notre processus d'investissement.

Nous attachons une grande importance lors de notre analyse des aspects environnementaux à la transition énergétique et avons pour objectif de réduire les émissions carbone de nos portefeuilles d'investissement et plus largement de participer aux efforts contre le réchauffement climatique.

De manière générale, en lien avec notre équipe de recherche ESG nous avons pour objectif d'investir dans les émetteurs les mieux positionnés sur les enjeux :

- Environnementaux (**E**) : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- Sociaux (**S**) : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
- Gouvernance (**G**) : Gouvernance, gouvernance et pilotage de la RSE, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, intégration de critères ESG dans la rémunération, etc.
- Droits Humains (**DH**) : politique en matière de respect des droits de l'homme, adhésion au Pacte Mondial, controverses en lien avec les droits de l'homme, etc.

Le fonds investit dans des titres à court terme ou des obligations à court terme de sociétés dont la notation de crédit est de qualité Investment Grade (les pires notations seraient A-2 S&P et P-2 Moody's ou équivalent selon l'évaluation crédit de la Française).

La base de l'intégration des facteurs ESG consiste à percevoir les risques et opportunités ESG et à les intégrer dans l'analyse de crédit afin que notre notation de crédit interne reflète la dynamique ESG qui pourrait affecter la stabilité financière des émetteurs en portefeuille.

C'est ce que les agences de notation de crédit ont commencé à mettre en œuvre ces dernières années, car les critères financiers supplémentaires peuvent avoir un impact sur le profil de crédit des émetteurs.

Nous pensons que l'analyse ESG doit nourrir nos évaluations crédit. Un profil de risque ESG faible peut être confirmé par une position prudente ou un avis négatif de l'analyste crédit. Le score ESG peut alerter l'analyste crédit sur la faiblesse potentielle de l'entreprise.

Nous devons comprendre dans quelles entreprises nous investissons si nous voulons encourager les meilleures pratiques. Pour trouver le bon résultat pour nos clients, nous allouons des financements à des entreprises que nous pensons capables de réussir sur le long terme. La durabilité est au cœur de notre philosophie d'investissement et constitue un élément clé de la construction des portefeuilles.

L'intégration des facteurs ESG nous aide à évaluer pour chaque entreprise la durabilité du modèle d'entreprise et sa capacité d'adaptation.

Cela nous permet de sélectionner des entreprises ayant des normes ESG élevées et d'éviter les entreprises qui pourraient être confrontées à des risques ESG élevés. Nous voulons investir et soutenir activement les entreprises ayant de bonnes pratiques d'entreprise et éviter celles qui pourraient être exposées à des risques de réputation à l'avenir ou à des faillites d'entreprises.

Nous surveillons de près les impacts positifs de l'intégration des facteurs ESG en fournissant un rapport d'impact annuel.

Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants : Risque discrétionnaire, Risque de taux, Risque de crédit, Risque de perte en capital, Risque de contrepartie.

### **3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?**

La Française AM dispose d'une équipe ESG/ISR dédiée, composée de 8 personnes dont 7 analystes ESG qui sont totalement intégrés à l'équipe d'investissement.

Les analystes ESG se concentrent sur la recherche ESG fondamentale. Chaque analyste ESG couvre différents secteurs. Cela leur permet d'évaluer et de comprendre chaque entreprise en profondeur. De même, chaque analyste ESG couvre une thématique. La recherche thématique est la seconde dimension du processus de recherche. Ces thèmes incluent, par exemple, la transition énergétique, les villes durables, la biodiversité, le capital humain et la cyber sécurité. La combinaison des allocations sectorielles et de l'expertise thématique facilite la qualité de la recherche ESG et la réactivité aux événements quotidiens dans l'univers d'investissement.

Les analystes ESG utilisent les données ESG collectées et retraitées grâce à des outils quantitatifs propriétaires. Ils travaillent notamment avec l'équipe Data Management & Modélisation des Risques de la DIRR (Direction Ingénierie, Risques et Reporting) afin d'apporter de l'efficacité et de sécuriser l'ensemble des données ESG et des modèles associés. Cette gouvernance assure également un schéma d'indépendance des données ESG entre l'équipe ESG intégrée à l'équipe de gestion de La Française AM et l'équipe Data Management & Modélisation des Risques intégrée à la DIRR.

L'équipe ESG a également pour rôle de déterminer les tendances de croissance. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise des ESG spécialistes de chaque pôle de gestion (actions, crédit, souverain et gestion diversifiée) ainsi que de sur le Global Head of Sustainability du Groupe La Française, en charge de la stratégie et de l'engagement du groupe en matière d'investissement responsable. Ce dernier est en parallèle Vice-Président du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

Les ressources et outils utilisés par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
<b>Logiciels / Progiciels</b>		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg RMS	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif et le reporting d'impact Partage de recherche interne et externe financière et extra financière	+++
<b>Recherche et bases de données</b>		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS proxy voting	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ESG (ISS - Sustainability Policy) Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
Clarity AI	Données en matière de durabilité et d'impact, dont des scores ESG, créées en utilisant des technologies de <i>big data</i> et de <i>machine learning</i> .	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS - ESG	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG Utilisation pour les scores ODD, les PAI et les scores ODD	+++
S&P Capital IQ	Tableau de correspondance entre l'instrument et l'émetteur Mesures financières	++
Impaakt	Utilisation pour les scores ODD	+
Urgewald	Utilisation de la base de données GOGEL et GCEL pour les exclusions sur le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles	+
Reprisk	Utilisation pour le suivi des controverses	+++
Iceberg Datalab	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+
Encore	Utilisation pour les données biodiversité et capital naturel	+
ISS Data desk	Utilisation pour les scores ODD	+

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

### 3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

La recherche est formalisée dans le modèle développé par notre centre de recherche ESG à l'origine pour les investissements en actions. L'évaluation des facteurs E, S et G implique la collecte de données de référence, puis l'évaluation et la notation d'un ensemble de critères d'évaluation.

- **L'environnement (E)** : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
- **Le capital humain (S)** : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
- **Le capital organisationnel (G)** : Gouvernance, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, etc.

Une politique d'exclusion intégrée fondée sur les critères ESG définit en outre l'univers d'investissement du fonds. Nous avons trois niveaux de politiques d'exclusion :

- **Exclusions au niveau du Groupe La Française**
  - Armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous-munition, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc et uranium appauvri) - exclusion à 100%.
  - Entreprises et pays sous embargos/sanctions internationales et/ou significativement exposés à la corruption, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent - exclusion jusqu'à 100%.
- **Exclusions au niveau de La Française AM**
  - ✓ CHARBON
    - Groupes miniers tirant plus de 20% de leurs revenus du charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles mines de charbon.
    - Electriciens tirant plus de 20% de leurs revenus ou de leur production du charbon ou ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles centrales à charbon.
    - Sortie totale du charbon en 2030 (OCDE) ou 2040 (émergents).
  - ✓ TABAC
    - Entreprises du secteur du tabac - max. 5% du chiffre d'affaires pour la production de tabac et 25% du chiffre d'affaires pour la distribution ou les services liés au tabac.
  - ✓ ENERGIES FOSSILES NON CONVENTIONNELLES
    - Entreprises tirant plus de 33% de leur chiffre d'affaires d'une des 6 catégories d'énergies fossiles non-conventionnelles (gaz de couche ou gaz de charbon ; schistes bitumineux et l'huile de schiste ; le gaz et l'huile de schiste ; pétrole issu de sables bitumineux ; pétrole extra-lourd ; pétrole et gaz offshore ultra-profonds ; ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique).
    - Entreprises ayant des projets d'expansion dans les énergies fossiles non-conventionnelles après 2025.
- **Exclusions au niveau du fonds**
  - Exclusion de 20% des entreprises ayant les moins bons scores ESG de l'univers d'investissement (cette exclusion est détaillée en point 4.1).

Les exclusions au niveau supérieur s'appliquent également au niveau inférieur, c'est-à-dire que les exclusions au niveau du Groupe La Française et de La Française AM s'appliquent également au niveau du fonds.

La mise en œuvre des exclusions, quel que soit le niveau, se fait par paramétrage par le contrôle interne du système de gestion de portefeuille propriétaire LightTrade. Cela permet un contrôle pre-trade et empêche l'investissement par les équipes de gestion dans des titres faisant l'objet d'exclusion.

### 3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 29)

Nous regardons les critères liés au changement climatique à travers l'analyse du pilier environnemental (le E de ESG) qui inclut notamment des éléments sur l'efficacité carbone, l'efficacité énergétique et la gouvernance environnementale (voir question 3.5). Les critères analysés vont principalement relever de la mesure des émissions de gaz à effet de serre, des objectifs mis en place pour leur réduction et de la stratégie et gouvernance liée au climat.

### 3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (Clarity, CDP, ISS ESG, S&P Capital IQ et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.



### **3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

Comme indiqué en section 3.5 de ce code, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers (voir processus présenté en section 4.1).

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysées sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Les critères ESG sont entièrement intégrés dans notre analyse de l'émetteur : cette analyse doit être revue au moins une fois par an (normes MMF), ce qui signifie que les notes ESG sont revues avec cette même fréquence minimale.

#### **Suivi des controverses**

Plus particulièrement sur la gestion des controverses, nous avons adopté une approche en 2 étapes permettant de revoir, et potentiellement exclure, les émetteurs en violation des normes internationales (UN Global Compact - Pacte Mondial). Cette approche combine des informations de notre fournisseur de données ISS ESG et notre recherche interne.

#### Etape 1 : Revue des violations du Global Compact

Nous contrôlons l'univers d'investissement du fonds sur la plateforme d'ISS ESG, sur les 4 aspects des 10 principes du Global Compact : Droits Humains, Droits du Travail, Environnement et Lutte contre la Corruption.

Nous appliquons le score Norms-Based Research d'ISS (NBR). Ce dernier couvre différents aspects de la violation potentielle des principes du Global Compact : Sévérité, Vérification, et Solutions mises en œuvre.

- Le score NBR s'étend de 1 (min, meilleur) à 10 (max, pire).
  - Score 10, évaluation équivalente à un feu rouge
  - Scores 6-9, évaluation équivalente à un feu orange
  - Scores 1-5, évaluation équivalente à un feu vert

#### Etape 2 : Décision d'exclusion par le Stewardship Committee

Une fois par trimestre le Stewardship Committee se réunit afin de passer en revue les résultats du contrôle décrit ci-dessus. Tous les émetteurs ayant au moins une controverse notée 10 par ISS ESG font l'objet d'une revue en profondeur et d'une discussion lors de ce comité. Les scores de 8 et de 9 sont également revus et discutés. En tant que de besoin, des revues ad-hoc et réunions du Comité sont possibles, en lien avec des événements significatifs repérés par les équipes d'investissement ou de recherche.

Sur la base des informations disponibles, le Comité décide quelles sont les entreprises qui seront exclues. La revue de chacun des émetteurs est documentée. Les comptes-rendus des réunions sont disponibles. La liste d'exclusion qui résulte des décisions du Comité est mise en œuvre par la gestion et vérifiée par le contrôle interne.

Si la révision du score d'un émetteur ou l'inclusion dans la liste d'exclusion par le Stewardship Committee entraîne une exclusion, le gérant doit alors vendre le titre dans un délai d'un mois si les conditions de marché le permettent.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

## **4. PROCESSUS DE GESTION**

### **4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement.

Lors de la première étape, nous excluons systématiquement les entreprises avec un score ESG dans les deux derniers déciles de l'univers d'investissement, et cela, avant même de procéder à une analyse financière. Nous identifions à partir de critères exclusivement ESG les émetteurs devant être écartés. Ainsi, l'exclusion ESG de premier ordre concerne 20% au minimum des titres des univers d'investissements, affiliés à chaque fonds, ayant fait l'objet d'une notation par la méthodologie ESG.

Les scores des entreprises sont déterminés selon notre méthodologie interne qui est détaillée en section 3.5 de ce code.

### **4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 29 & HLEG)**

**Comme expliqué précédemment, l'intégration des critères ESG se fait lors de la construction du portefeuille et de la définition de l'univers investissable.**

#### **Univers d'investissement**

Les fonds monétaires se négocient sur le marché de gré à gré, par opposition au marché organisé. L'une des conséquences est que l'univers d'investissement du marché monétaire n'est pas facile à définir car il n'existe pas de référence représentative. Le marché monétaire permet aux gouvernements, aux institutions financières et aux entreprises d'emprunter et de prêter des liquidités à court terme (moins d'un an). Sur ce marché, les dettes négociables à court terme sont émises et négociées de gré à gré. Ce marché est donc moins liquide qu'un marché réglementé/organisé. Plus des deux tiers de ce marché monétaire sont concentrés sur les institutions financières.

Toute entreprise dont la notation de la contrepartie à court terme est de haute qualité (jusqu'à A-2 ou P-2) est éligible à notre fonds. Ceci est équivalent à l'investment grade pour le marché crédit.

L'univers du marché monétaire européen est également ouvert aux entreprises mondiales qui sont situées dans d'autres régions mais qui souhaitent emprunter ou prêter des euros. C'est pourquoi nous avons choisi l'indice "Global IG 1-5 yrs" comme faisant partie de l'univers d'investissement.

Nous avons également choisi d'inclure l'indice "Global BB 1-5 yrs" pour plusieurs raisons :

- Etant donné que ce marché est dominé par les institutions financières, afin de capter au mieux les émetteurs potentiels, nous incluons également ce segment car il comprend des dettes senior et subordonnées notées BB mais d'émetteurs notés investment grade et éligibles à l'univers du marché monétaire
- La part des entreprises du segment BB est également potentiellement éligible pour deux raisons :
  - o Si elles ont une notation BBB/BB fractionnée, elles peuvent être considérées comme des investissements de qualité lors de l'évaluation du risque de contrepartie à court terme
  - o S'ils ont un profil de crédit renforcé, un cran de plus peut les rendre éligibles

Nous ajoutons finalement à cet univers investissable tous les émetteurs qui sont en portefeuille et qui ne sont pas capturés par les deux indices que nous utilisons pour construire l'univers.

### **Couverture**

- Nous couvrons 85% de l'univers d'investissement total ; nous définissons cela comme notre univers d'investissement couvert
- Cette couverture augmentera au fur et à mesure car nos analystes ESG examineront plus d'entreprises
- Ainsi, les 15 % restants de l'univers d'investissement sont de facto exclus, car il n'y a pas de couverture

### **Nous appliquons une politique d'exclusion à l'univers d'investissement couvert en plusieurs étapes**

#### **Politique d'exclusion du Groupe**

- Armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc et uranium appauvri) - Exclusion de 100%.
- Entreprises de pays faisant l'objet de sanctions internationales et/ou fortement exposés à la corruption, au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, etc. - Exclusion de 100%.
- Tabac - seuil d'exclusion : Maximum 5% du chiffre d'affaires des entreprises dont l'activité est la production de tabac et maximum 25% du chiffre d'affaires des entreprises dont l'activité est les services et la distribution de tabac.
- Charbon - seuil d'exclusion : Maximum 20% du chiffre d'affaires des entreprises de type groupe miniers ou dont l'activité est la production d'électricité à base de charbon et ayant pour projet de construire/ouvrir de nouvelles mines ou centrales à charbon.
- Energies fossiles non conventionnelles<sup>16</sup> : Maximum 33% de la production globale sur l'ensemble des 6 catégories et ayant zéro projet d'expansion d'ici 2025. En ce qui concerne les sables bitumeux, il est autorisé à hauteur de 20% maximum de la production.

#### **Politique d'exclusion du fonds**

- Nous excluons les 20 % des pires scores ESG de l'univers d'investissement couvert, soit environ 15 % supplémentaires ; ces entreprises exclues représentent la liste d'exclusion ESG, ce qui signifie que notre univers d'investissement potentiel est réduit à 59 % de notre univers d'investissement total.

#### **Définition de l'univers éligible ESG**

- Pour être investissable, les sociétés doivent avoir une note ESG supérieures au minimum requis (au-dessus du seuil d'exclusion de 20 %)
- La sélection des obligations pour la construction du portefeuille se fera exclusivement dans l'univers éligible ESG.

#### **Liste d'exclusion ESG**

La liste de surveillance ESG est configurée en tant que filtre dynamique de due diligence et se distingue des filtres d'exclusion à liste statique excluant tout investissement dans les sociétés listées. (La liste d'exclusion ESG est conservée séparément sur un serveur partagé et est recalculée chaque mois.

Comme expliqué précédemment, pour être éligible au fonds, le score global ESG d'une entreprise ainsi que les scores par catégories doivent être supérieurs aux exigences minimales.

---

<sup>16</sup> Pétrole ou gaz de schiste, sables bitumineux, méthane houiller, pétrole extra-lourd, pétrole et gaz offshore ultra-profonds et ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique.

### Objectif de la liste d'exclusion ESG

L'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement permet d'identifier les entreprises de meilleure/moins bonne qualité et de fournir des informations supplémentaires pour la sélection des valeurs. C'est une façon de s'assurer que le portefeuille n'est pas exposé à des risques ESG excessifs.

Les entreprises figurant sur la liste d'exclusion sont sélectionnées selon une approche "worst in class" qui compare la performance ESG en fonction du score ESG par rapport à leur peer group. Nous couvrons actuellement environ 1 700 entreprises dans cet univers.

Coverage Index	85.6%
Watchlist 20% threshold	4.34

Chaque mois, suite à la mise à jour du score ESG, le seuil de score ESG est mis à jour.

Si le score ESG d'un portefeuille se détériore au point d'être inscrit sur la liste d'exclusion ESG, l'équipe Sustainable Investment Research fournira une évaluation des risques et discutera des implications avec le gérant de portefeuille et l'équipe de gestion des risques. À moins qu'il n'y ait suffisamment de preuves documentées d'un ajustement positif des scores ESG, la société concernée sera non investissable ou devra être cédée.

### 4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 29 & TCFD)

Tous les émetteurs en portefeuille font l'objet d'une analyse ESG.

Nous couvrons 85% de l'univers d'investissement total ; nous définissons cela comme notre univers d'investissement couvert. Ainsi, les 15 % restants de l'univers d'investissement sont de facto exclus, car il n'y a pas de couverture.

### 4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

L'intégration de l'analyse ESG dans notre analyse crédit est un processus que nous avons commencé à mettre en œuvre au deuxième trimestre 2019 dans le cadre de la révision annuelle des profils de crédit de l'émetteur. L'accord de l'AMF que nous avons obtenu au début de l'année dernière (normes OPCVM pour LF Trésorerie ISR) nous a conduit à mettre en œuvre la gouvernance de l'analyse crédit conforme aux normes OPCVM, une opportunité d'intégrer presque en même temps l'analyse ESG.

Notre processus est basé sur une approche bottom up de la qualité de crédit des émetteurs telle qu'elle est évaluée par les gérants/analystes de l'équipe crédit. En plus des scores et de l'empreinte carbone, nous intégrons les principaux résultats de l'analyse ESG dans notre évaluation SWOT et crédit afin de nourrir notre méthodologie interne de notation de crédit.

Au moment de l'émission ou en cas de dégradation de la notation crédit, l'équipe crédit évalue la qualité crédit des émetteurs afin de décider si ces émetteurs sont toujours éligibles à la stratégie.

### **Comité MMF**

Un comité spécial dédié au fonds du marché monétaire (MMF), le Comité de Notations Monétaires, a été mis en place. Pour être éligible à la stratégie, l'émetteur doit être approuvé et validé par ce comité. Une fois cela fait, les instruments émis par cet émetteur deviennent tous éligibles au portefeuille. Ce comité comprend les membres des équipes crédit, monétaire et risque et se réunit pour l'une ou l'autre de ces raisons :

- Nouvel émetteur dans l'univers investissable
- Révision annuelle de l'évaluation crédit pour être conforme aux normes des OPCVM monétaires
- Contrôles des risques :
  - o Lorsque le spread crédit varie fortement
  - o Lorsqu'il y a une dislocation entre le spread de crédit et les conclusions de l'analyse crédit
- Evénement de crédit
- Evénement ESG

### **4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Non, aucune part des actifs et du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

### **4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?**

Le fonds est autorisé à prêter/emprunter des titres à des fins de liquidité dans la limite de 10 % de la valeur liquidative. Cette possibilité n'est pas utilisée actuellement.

### **4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Oui le fonds peut avoir recours à l'usage de dérivés (futures, options) à des fins de couverture du risque de taux et de change.

### **4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Les fonds monétaires sont utilisés pour gérer les liquidités (de façon mineure). L'exposition maximale aux OPCVM ou aux OPC est fixée à 10%.

## 5. CONTROLES ESG

### 5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

- **Contrôles de premier niveau:**
  - o Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il a une analyse extra-financière et une couverture ESG. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. La notation ESG sera alors disponible dans les prochains jours. La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.
- **Contrôle de second niveau:**
  - o **Par le contrôle des risques :**  
Lors de son audit hebdomadaire, le Contrôle des risques effectue des contrôles sur les titres en portefeuille. Il peut accéder via le logiciel LightTrade ou la base de données ESG à tous les scores de chaque titre et vérifier leur présence ou non dans la liste des titres investissables. Ce suivi est commenté si besoin lors des points mensuels de suivi des risques.

Liste d'exclusion 20%		
	Univers ESG	Fonds
<b>ESG Threshold</b>	4.34	6.31
<b>Nb émetteurs uniques</b>	2 126	
<b>Nb émetteurs exclus</b>	669	
<b>Nb de titres sous le seuil</b>		0
<b>% titres sous le seuil</b>		0%

- o **Contrôle interne :**  
Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel.  
A ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG. Ce dernier peut être effectué via une approche d'échantillonnage.

## 6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

### 6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

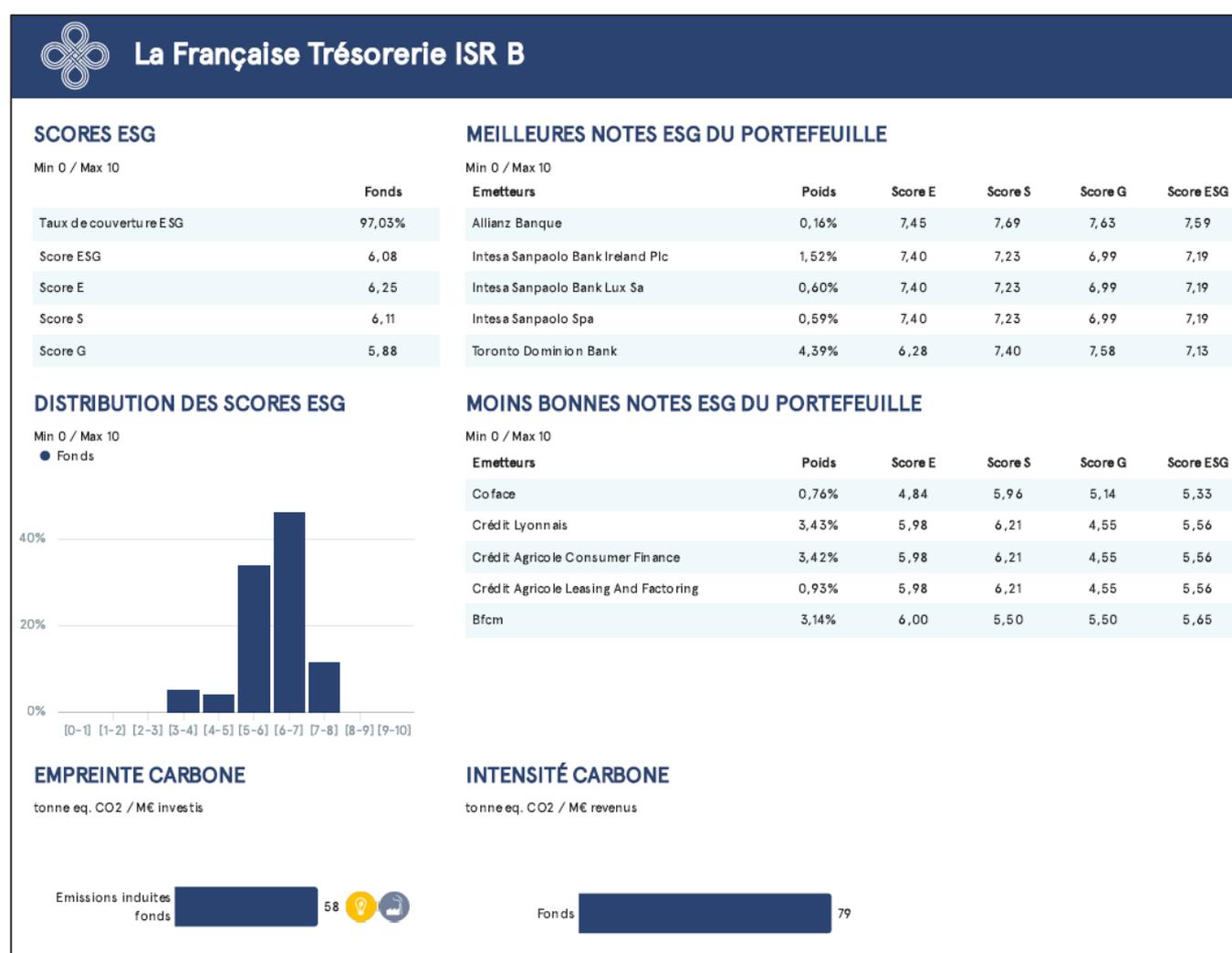
La qualité ESG du fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre process de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

### 6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

#### Mesure de l'impact sur une base mensuelle :

Même si les scores ne sont pas des mesures d'impact en soi, nous fournissons des scores ESG agrégés ainsi que des scores environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Nous fournissons également une attribution sectorielle à la performance carbone.



Source : La Française AM, au 29 avril 2024

Le rapport d'impact est disponible en ligne sur la page du fonds. Nous mesurons l'impact du fonds à travers les indicateurs suivants :

- L'intensité carbone du portefeuille par rapport à celle de son univers d'investissement ;
- L'intégration d'objectifs ESG dans les critères d'attribution de la rémunération variable ;

Les indicateurs publiés dans le rapport d'impact sur une base annuelle et relatifs aux autres aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

Nous nous engageons à suivre plus particulièrement l'intensité carbone du fonds (avec une couverture à minima de 90%) par rapport à celle de son indice de comparaison et à s'assurer mensuellement qu'elle est inférieure à cet indice et à publier annuellement ces résultats dans le rapport d'impact. Nous nous engageons également à suivre le % des entreprises ayant intégré des objectifs ESG dans les critères d'attribution de la rémunération variable avec une couverture à minima de 70% et à nous assurer d'une performance supérieure à l'indice de comparaison.

### **6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds à travers les supports suivants :

- Notre site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion ; La section [Investissement Durable](#) du site internet regroupe les Publications relatives à l'ESG et celles des fonds durables et les documents spécifiques aux fonds. La section [Actualités](#) reprend des articles et des recherches publiés par nos analystes ;
- La newsletter mensuelle « La Française vous parle d'ESG » à caractère informatif et/ou pédagogique et promotionnel, à destination des investisseurs professionnels et non professionnels ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le Carbon Impact Weekly/Monthly, envoyé directement aux investisseurs ;
- Les Sustainable Research Series ;
- Les codes de transparence des fonds ;
- L'inventaire des fonds ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport annuel sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française prévu par l'article 29 de la loi Energie Climat ;
- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; et le rapport -annuel- sur l'exercice des droits de vote ainsi que le détail en ligne des votes effectuées en assemblées générales sur les 3 dernières années ;
- La politique d'exclusion du groupe ;
- La politique d'engagement ; et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d'engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l'Investissement Responsable à La Française.

#### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 29 & HLEG)**

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans sa politique de droits de vote qui comprend le rapport sur l'exercice des droits de vote<sup>17</sup>. En 2023, la société de gestion a ainsi voté lors 95,3% des Assemblées Générales et s'est opposé dans 31,4% des cas à la recommandation du management.

Par ailleurs la société de gestion met à disposition le détail des résultats de sa politique de vote<sup>18</sup>.

La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année ainsi que le rapport sur la politique d'engagement mise en œuvre au cours de l'année.

---

<sup>17</sup> [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites\\_reglementaires/FR/Rapport\\_sur\\_l\\_exercice\\_des\\_droits\\_de\\_vote\\_2023.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/FR/Rapport_sur_l_exercice_des_droits_de_vote_2023.pdf)

<sup>18</sup> Tableau de bord Proxy Voting, ISS : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/exercice-des-droits-de-vote/>

## **AVERTISSEMENT**

*Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du Groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du Groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.*

**GRUPE LA FRANÇAISE** Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 480 871 490, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS.

**LA FRANÇAISE AM** Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS

**LA FRANÇAISE LUX** Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.

**LA FRANÇAISE** Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.

**LA FRANCAISE GROUP UK LIMITED**, company governed by the laws of England and Wales with a share capital of £ 3.869.165, with its registered office located at 78 Brook Street, W1K 5EF London, United Kingdom, registered with the Companies House Registry under number 04253400.

Nom du fonds	Forme juridique	Société de gestion	Date d'agrément du fonds	Autorité de tutelle
<b>Fonds actions</b>				
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	01/06/2015	CSSF
CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global)	FCPE	La Française Asset Management	26/10/2004	AMF
La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro	SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »	La Française Asset Management	05/10/2009	CSSF
La Française Actions €CO2 Responsable (Fonds nourricier de La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro)	FCP	La Française Asset Management	29/01/2010	AMF
La Française Actions Euro Capital Humain	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	04/06/2003	AMF
CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro)	FCPE	La Française Asset Management	05/03/1999	AMF
<b>Fonds obligataires</b>				
La Française Obligations Carbon Impact	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	20/07/2010	AMF
CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Carbon Impact)	FCPE	La Française Asset Management	01/09/1985	AMF
La Française Carbon Impact 2026	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	22/10/2019	AMF
La Française Sub Debt	FCP	La Française Asset Management	20/11/2009	AMF
La Française Carbon Impact Global Government Bonds	FCP	La Française Asset Management	15/07/2003	AMF
La Française Carbon Impact Floating Rates	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	12/11/2018	AMF
La Française Rendement Global 2028	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	30/08/2019	AMF
La Française Credit Innovation	SICAV française « LA FRANÇAISE »	La Française Asset Management	30/08/2022	AMF
<b>Fonds trésorerie</b>				
La Française Trésorerie ISR	FCP	La Française Asset Management	07/02/2003	AMF
CMNE Participation Monétaire (Fonds nourricier de La Française Trésorerie ISR)	FCPE	La Française Asset Management	06/06/2003	AMF